



**CMH**



**SNAM HP**

Le 27 octobre 2008

*Madame R Bachelot Narquin*

*Ministre de la santé , de la  
jeunesse, des sports et de la vie  
associative*

Madame la Ministre

Depuis de longs mois votre cabinet a mené en lien avec celui du ministère du budget une concertation concernant les mesures spécifiques aux Praticiens Hospitaliers dans le cadre de l'incontournable réforme de l'IRCANTEC.

Vous avez accepté de nous recevoir le 6 octobre 2008 comme signataires du relevé de décision signé le 31 mars 2005. Il s'agissait en particulier de confirmer l'engagement de l'état à élargir l'assiette de cotisation à l'IRCANTEC pour les indemnités liées à la permanence à domicile. Vous nous avez confirmé le respect de cet engagement qui suppose que le calendrier d'intégration des astreintes débute en 2005.

Par courrier du 10 octobre, votre directeur de cabinet Mr Georges François Leclerc nous a confirmé le financement du projet qu'il a joint en annexe.

C'est pourquoi nous souhaitons maintenant que soient finalisées ces propositions en tenant compte du calendrier que vous nous avez confirmé.

Enfin il est prévu que « dans le cadre du comité de suivi du protocole du 15 janvier 2008, la concertation se poursuivra sur la création, en cohérence avec le dispositif actuellement à l'étude pour l'ensemble de la fonction publique, d'une épargne retraite surcomplémentaire appuyée sur la conversion des jours versés sur les comptes épargne-temps individuels ». Nous souhaitons que dans ce cadre soit étudiés la possibilité d'abondement du financement par l'employeur.

Sur ces bases, nous attendons la formalisation rapide de ces mesures spécifiques indispensables à l'équité vis-à-vis de la communauté hospitalière.

Docteur François AUBART  
Président de la CMH

Professeur Roland Rymer  
Président du SNAM-HP